

# JOURNAL DE LA FRANCE

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

### REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruzelles, à l'Office de Publicité

### PRIX DE L'ABONNEMENT

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 25 fr. — Six mois, 45 fr. — Un an, 80 fr.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 25 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus

Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 11 FÉVRIER 1885.

### LE MEETING DE LA PLACE DE L'OPÉRA

Une affluence énorme de curieux, des cris, des sifflets, une quarantaine d'arrestations et quelques vitres cassées et quelques revolvers volés dans une boutique d'armurier, tel est le bilan de la manifestation des ouvriers sans travail. Les précautions que le gouvernement avait prises, les forces militaires qu'il avait jugé à propos d'étaler étaient évidemment hors de proportion avec le danger qu'il s'agissait de prévenir. Toutefois, nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de la prévoyance peut-être excessive de M. Waldeck-Rousseau et M. Caméscasse ont fait preuve dans la journée de lundi. Mieux vaut avoir à leur reprocher un excès d'énergie qu'un excès de faiblesse.

Nous ne savons si les ouvriers sans travail essayeront de donner une représentation nouvelle de la pièce qu'ils ont vainement tenté de jouer sur la place de l'Opéra. Bornons-nous à constater que les résultats qui viennent d'être obtenus ne sont pas de nature à les encourager. Le gouvernement est bien décidé à se défendre avec cette impitoyable énergie que des révolutionnaires arrivés au pouvoir savent en général déployer contre d'anciens alliés moins favorisés de la fortune, et, d'un autre côté, le parti anarchiste est à ce point morcelé qu'il est pour le moment incapable de tenter un coup de force.

Deux éléments de succès lui font complètement défaut. D'abord, il ne reçoit pas le mot d'ordre d'un groupe parlementaire. L'odyssée politique, récemment entreprise par les députés des ouvriers de Paris et de Lyon à travers les couloirs et les antichambres du Palais-Bourbon et du Luxembourg, a prouvé qu'il y a un infranchissable abîme entre le groupe parlementaire de l'extrême-gauche et les chefs du parti anarchiste. M. Clémenceau et M. Brioulet lui-même sont aussi suspects, aussi impopulaires que M. Ferry. Non seulement, les émeutiers n'ont plus des inspirateurs et des complices sur les bancs de la Chambre des députés, mais ils sont profondément divisés. Collectivistes, blanquistes, marxistes, anarchistes, communistes, individualistes, ils semblent avoir épuisé la nomenclature des barbarismes en *istes* pour traduire les innombrables dissensions qui existent parmi eux. Chaque fois qu'une de ces sectes veut prendre l'initiative d'une manifestation sur la voie publique, les autres préchent immédiatement la réserve et l'abstention.

Est-ce à dire pour cela que des manifestations semblables à celles de lundi ne doivent pas être prises au sérieux ? Nous ne saurions pousser aussi loin l'optimisme. Dussent-ils se réduire à quelques boîtes de gaz renversés, des troubles sur la voie publique sont toujours dangereux. Le ridicule meeting de la place de l'Opéra suffira pour empêcher les étrangers de revenir en France, et pour étouffer le regain d'activité qui commençait à se produire dans le commerce de la capitale.

D'autre part, les émeutes les plus inoffensives sont presque toujours les symptômes de perturbations infiniment plus graves, elles sont les premiers craquements qui annoncent la chute prochaine d'un régime. Si, comme nous avons tout lieu de le présumer, M. Ferry touche au terme de sa carrière politique, nous ne devons pas souhaiter qu'il soit renversé par un coup de force, mais par un verdict du suffrage universel. Si désirable que soit sa chute, elle coûterait encore trop cher, si elle devait être payée au prix d'une insurrection qui rendrait, ne fut-ce que pendant une semaine, les anarchistes maîtres de Paris.

Le discours prononcé hier par le ministre de l'Agriculture à l'occasion du projet de surtaxe sur les céréales, a eu le mérite de bien établir la question. La situation, comme le dit très justement M. Méline, appelle des solutions plutôt que des théories, et il ne peut recourir dès maintenant au problème agricole, du moins faut-il y appliquer immédiatement un premier remède. Après avoir examiné la situation des pays étrangers qui, d'ailleurs, relèvent tous leurs tarifs, M. Méline a montré que les contribuables français supportaient des charges plus lourdes que les contribuables étrangers, qu'il est nécessaire en conséquence de demander aux droits de douane la compensation de ces charges. S'agit-il d'interdire aux produits étrangers l'entrée en France ? En aucune façon, on veut seulement la régulariser sans nuire en rien, comme il a été dit, aux industries d'exportation qui ont un intérêt à ce que le marché intérieur soit prospère.

Ce qu'il faut considérer avant tout, c'est la crise dont souffrent les agriculteurs français. Ceux-ci ont lutté courageusement, ils ont étendu la culture de la betterave, puis ils ont dû y renoncer en partie, puis le blé et le bétail leur menagent encore des ressources, mais des ressources insuffisantes pour qu'ils puissent aller à l'agriculture 25 0/0 de son produit, alors que la propriété urbaine ne perd que 2 0/0 et la propriété mobilière 4 0/0 de son revenu.

À ce dit, il est vrai, aux cultivateurs qu'une surtaxe de droits ne donnerait pas de bons résultats ; mieux vaut, ajoute-t-on, augmenter le rendement de vos terres, perfectionner votre outillage, vos méthodes. Le conseil est excellent, mais encore faut-il mettre l'agriculture à même

d'en profiter, et le développement considérable donné notamment à l'enseignement agricole ne pourra produire que plus tard ses effets. Bien d'autres mesures sont nécessaires. Il faudra des lois pour régler le partage des plus-values, pour arrêter le morcellement exagéré de la terre ; on souhaite avoir une association plus étroite entre le propriétaire et le fermier ; mais ce sont là des remèdes à longue échéance. Faites l'indispensable, c'est encore de M. Méline en terminant, et vous aurez sauvé l'agriculture et la France.

Cette requête si modeste est excellente en tous points. Ce qu'il est plus difficile d'admettre, c'est sa théorie de la mobilité des tarifs. Le réajustement proposé n'est, en effet, selon le ministre, que provisoire, et on le retirera dès que la loi aurait donné les excellents résultats qui en sont attendus. Le discours du ministre de l'Agriculture, assez fortamment interrompu d'un côté de la Chambre, a été vivement applaudi de l'autre, notamment par la droite et le centre. M. de Douville ayant voulu faire croire, avec sa maladresse habituelle, que les droits avaient été seuls à applaudir, une autre partie du centre, a rebattu la vérité d'une façon éclatante.

Autre fait à noter : M. Rouvier a mis une certaine affectation à sortir, lorsque M. Méline a commencé son discours. Il n'est rentré que lorsque la séance a été reprise.

En effet, la séance est restée suspendue pendant quelques minutes, puis M. Lalande, un libre-échangiste, est monté à la tribune. Il a, deux heures durant, traité un thème usé, et dont la majorité, à coup sûr, ne veut plus.

### LES MANŒUVRES DU GOUVERNEMENT DANS LES ÉLECTIONS

Nous avons reproduit les documents établissant que le gouvernement, dans l'élection sénatoriale de l'Eure, n'a pas craint de descendre à des manœuvres corruptrices. Le fait n'est pas isolé, il s'est répété dans la Charente-Inférieure. On sait que M. Barbedette, député, s'était mis sur les rangs à la Rochelle et briguaient un siège au Luxembourg.

L'électeur se montrant-il récalcitrant ou bien les chances de succès ne s'affaiblissent-elles pas suffisamment précises ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que M. Barbedette fut à ce point nommé, le 22 janvier, c'est-à-dire deux jours avant le scrutin, la dépêche suivante, dont le texte nous est fourni par le *Courrier de la Rochelle*, reproduit par l'*Echo saintongeais*, organes républicains régionaux :

Paris, 22 janvier 1885.  
Monsieur le député et cher collègue, vous avez fait honneur au désir de connaître la suite qui sera donnée à une proposition de loi d'administration des chemins de fer de l'Etat ayant pour objet d'inscrire dans son tarif spécial P. V. n° 2, un prix de base de 0,25 par kilomètre par kilomètre pour le transport de certaines marchandises. France et Espagne ont des parcours d'au moins 130 kilomètres, par exploitation d'au moins 200 tonnes.

J'ai l'honneur de vous en informer que je viens d'homologuer cette proposition. Elle sera appliquée, à partir du 15 février prochain.

Agrez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des travaux publics,  
RAYNAL

Une homologation de tarifs par dépêche, le fait est assez rare pour mériter d'être cité. Il est bon, en effet, de remarquer que la même nouvelle, envoyée par lettre, aurait pu n'arriver que le 24 au soir à la Rochelle, et les circonstances exigeaient incontestablement la transmission la plus rapide.

La franc-maçonnerie et les prochaines élections  
On lit dans le *Monde maçonnique* :  
« Le scrutin de liste comporte un mécanisme à part, sur lequel nous attirerons l'attention de nos frères dans un article spécial le mois prochain... Avec le scrutin de liste, en effet, l'influence électoral de la franc-maçonnerie est considérable. C'est dans nos Loges que peuvent être tracés et exécutés les grandes lignes des programmes, et qu'un premier tri de candidats peut être utilement fait. Les Loges sont des comités démocratiques en permanence, et c'est à elles qu'il appartient, principalement dans les départements menacés par l'influence territoriale ou personnelle des candidats cléricaux et monarchistes, de donner au suffrage universel l'impulsion, la discipline et l'organisation qui lui sont indispensables pour faire sortir de l'urne une Chambre républicaine, radicale, progressive et anticléricale. »

A REFAIRE  
« Les gens que vous tuez se portent assez bien... Nous avons appris, il y a quelques jours, à nos lecteurs que M. Andrieux vivait encore. Toutefois, nous avions mis quelque réserve à nos affirmations. »

Voici que la Ligue nous apporte une éclatante manifestation de la parfaite santé du député de Lyon.  
C'est lui-même qui parle :

Devant mes juges  
Il y a quelques jours, j'écrivais dans la Ligue : « Pour cesser d'être maçon, il ne suffit pas de sortir sans salut. La qualité de maçon est indélébile ; elle ne se perd qu'en vertu d'un jugement rendu selon les formes prévues par la constitution et les statuts généraux. »

Les maçons de l'Orient de Lyon connaissent les statuts généraux et ils s'y conforment. Ils n'admettent pas que ma volonté puisse pour que j'aie cessé d'être maçon. Le tablier de Nessus m'enveloppe et je ne saurais le rendre ; je n'en puis être séparé que par un jugement qui sera à la fois ma condamnation et ma libération. »

C'est ainsi qu'il faut interpréter « la planche » suivante que vient de m'apporter un agent subalterne du profane Adolphe Cochery :

PARFAIT SILENCE  
LOGES CHAÎNES ET ARMÉES  
Constitués à l'Or. de Lyon  
L'an de la V. L. N.°, 5763  
AU LOCAL MAÇONNIQUE  
5, rue Cassini, 5  
LYON

« Sur les onze heures et demie du soir, Waldeck, son lieutenant, lui a apporté sa part des chaînes de montre, épingles de cravate et mouchoirs de poche conquis sur la hideuse bourgeoisie. Et on raconte que, tout en empochant ce modeste butin, le dernier des lâches s'est écrié d'une voix maçonique :  
« N'y a pas grâs ! »

positions judiciaires, concernant le délit de violation du serment maçonnique.  
La plainte a été renvoyée à un comité d'instruction prévu par l'article 12. Il est chargé de vous demander si vous avez quelques observations à adresser sur l'existence du délit dont vous êtes accusé.

Le comité doit se réunir à nouveau le mercredi 11 février courant.  
Si aucune réponse ne lui est parvenue à cette date, il aura à se prononcer sur la plainte dont il est saisi, conformément aux articles 14 et suivants du règlement spécial.

Le Comité de la R. L. L.  
Le Parfait Silence.

Vous adressez votre réponse rue Garibaldi, 5. Et si, en deux jours, j'ai des observations à vous adresser.

Mais comme je suis partisan des débats publics, comme je pense que la publicité des débats est une garantie pour l'indépendance du juge autant que pour la liberté de la défense, — je vous demande la permission de répondre, non par un mémoire secret, mais par la voie et par la voix de la presse.

Et d'abord, pourquoi m'appellez-vous « Monsieur », au lieu de m'appeler « T. C. F. » ? Les principes veulent que l'accusé soit réputé innocent, jusqu'à ce que, par un jugement, il ait été reconnu coupable.

Si vous manifestez ainsi, par des signes non équivoques, votre parti pris de me condamner, je vous refuse.

Écrivez bien ce dilemme :  
Ou je suis encore franc-maçon, et vous devez m'appeler « T. C. F. », — ou j'ai cessé d'être, et je ne suis pas votre justiciable.

« Suis-je maçon ? Votre assignation est nulle pour vice de forme. »  
« Suis-je profane ? J'échappe à votre juridiction. »  
Vous avez d'abord à statuer sur cette exception préjudicielle.

J'arrive au fond du débat.  
Mes deux juges, vous prétendez que j'aurais violé un serment à peu près ainsi conçu :  
« Je jure de ne rien révéler des mystères de la franc-maçonnerie, sous peine d'avoir la tête tranchée, la langue arrachée, le corps jeté dans les vagues de l'Océan, pour être éternellement roulé par le flot sur le reflux de la mer. »

Permettez-moi de vous faire remarquer qu'aux yeux de nous autres juristes, le serment, comme l'avoué, est indivisible.

Si la première partie de votre formule est éternelle, la seconde l'est aussi.

Si vous êtes unanime à reconnaître que c'est pour détenir les maçons que vous priez du flux et du reflux, il ne m'est pas possible d'admettre que je doive rester rétré quand vous parlez de vos mystères.

Une question de droit que votre tribunal devra examiner, c'est celle de savoir si le serment que vous faites prêter est un acte unilatéral ou un acte bilatéral.

Je tiens pour le bilatéral, car j'aperçois des engagements des deux côtés : Je ne révélerai rien ; mais si je révois, vous me soumettez au supplice d'écrou de la mer.

« Suis-je prêt ? »  
Celle révélation de M. Andrieux pose une question de droit.

Un franc-maçon est-il le marquis d'un sceau indélébile, ou peut-il, comme les cuisiniers, rendre son tablier ? M. Andrieux tient pour l'affirmative. Mais, en même temps, et par un très habile distingué, il met en demeure les F. de lui couper la tête, arracher la langue, et de le livrer au flux et reflux de la mer.

Mis en demeure, les maçons s'exécuteront-ils, ou plutôt, exécuteront-ils M. Andrieux ? Ah ! que de choses lamentables, que d'horribles détails nous ménage ce procès en juridiction d'exception !

M. Andrieux, prenez garde à vous ! Les paris sont ouverts.

### REVUE DE LA PRESSE

La journée de lundi  
Les journaux de gauche sont très curieux à consulter, en ce qui concerne la manifestation de la place de l'Opéra. Les uns sont menaçants, terribles, les autres sont railleurs ; il en est qui injurient, il en est qui approuvent.

Mais, à l'exception des officieux, tous dénoncent le ministère comme coupable de sottise ou de haute trahison.

La Justice est gouailleuse :  
« Nous acceptons parfaitement qu'on ne frappe que les meneurs ; et même, quoique le plus connu de tous, M. Waldeck-Rousseau soit récidiviste, nous n'entendons nullement qu'on le dépouille à la linguette, pourtant la plus saignée de nos colonies. Mais nous demandons énergiquement que le gouvernement de la République prenne dorénavant les mesures nécessaires. Assurément, la liberté nous est chère ; et nous ne voudrions pas refuser, même aux perturbateurs tels que M. Waldeck-Rousseau, la liberté de réunir les leurs sur la voie publique, dont cet homme de violence a abusé aujourd'hui. Mais la liberté est inséparable de l'ordre ; il faut respecter la liberté, il faut assurer l'ordre de la rue ; M. Waldeck-Rousseau et ses amis les agents de police et les gardes municipaux l'ont gravement troublé aujourd'hui. Qu'on leur permette encore de se réunir, soit ; mais sans armes ! »

De l'*Intransigeant* :  
« On s'attendait à voir surgir dans la bagarre la tête ignoble du grand chef, du Mahdi de l'anarchisme, repris de ministère des plus dangereux, quoique portant dans son groupe le sobriquet de « dernier des lâches ». Ce dernier des lâches, qui finira certainement sur l'échafaud, joint à sa manie des manifestations révolutionnaires des habitudes de vol déplorablement invétérées. Il ne peut pas voir un contribuable sans lui soutirer immédiatement son porte-monnaie avec tout ce qu'il contient ; et dont récemment encore, il a soustrait, à l'aide de fausses clés et de fausses dépêches, un milliard dans les caisses du Trésor. »

« Sur les onze heures et demie du soir, Waldeck, son lieutenant, lui a apporté sa part des chaînes de montre, épingles de cravate et mouchoirs de poche conquis sur la hideuse bourgeoisie. Et on raconte que, tout en empochant ce modeste butin, le dernier des lâches s'est écrié d'une voix maçonique :  
« N'y a pas grâs ! »

Le *Cri du Peuple* appartient à la catégorie des hurleurs :  
« Tenez, prenez garde, misérables que vous êtes ! »

Prenez garde ! Votre autorité, votre pouvoir, tout cet échafaudage dont vous êtes si fiers, tout cela, d'un coup de pied, d'un seul, peut être jeté à bas. Prenez garde ! Nous avons laissé tomber sans écho vos provocations, nous avons dédaigné vos insultes, nous nous sommes croisés les bras pendant que vous nous montriez le poing. Mais ne vous y fiez pas !

Vous auriez tort de croire que nous supporterions toujours, sans que le rouge de la colère nous monte jamais au front, vos infamies et vos crimes. Nous en avons assez. En voilà assez, vous dis-je ! Au fourreau, les sabres ! Au magasin, les cartouches ! Silence ! vous êtes les prétoriens, le Peuple a parlé.

Et, sachez-le, bandits, quand sa grande voix tonnera, elle empêchera d'entendre ceux qui, comme nous, ont toujours exhorté au calme, — et la foudre crèvera sur vos têtes !

Le *Radical*, après avoir constaté que des bandes, précédées d'un drapeau rouge, ont parcouru certains quartiers et ont tenté de dévaliser des armuriers, termine ainsi son compte-rendu :

« En résumé, ces derniers incidents, que certains journaux grossissent à plaisir, ne sont que le résultat de l'encroûtement provoqué par les mesures policières, qui généralement engendrent des accumulations de population et un certain tumulte, très favorable aux malfaiteurs. Or, on sait que ces derniers ne manquent pas de profiter de ces excellentes occasions pour exercer les devoirs de leur profession. »

Nous voudrions bien savoir comment l'encroûtement des rues peut faire sortir de terre des drapeaux rouges et les mettre aux mains des passants ?

L'article de l'officieux *Mot d'Ordre* serait à citer en entier, tant il tourne au grotesque ; la feuille ferrysiste s'en prend aux anarchistes qu'elle a vus assister tout joyeux, des balcons du boulevard, aux manifestations des anarchistes.

Ce sont les journaux conservateurs qui ont fait tout le mal ; ce sont eux qui vont exploiter la journée d'hier pour perdre la République de réputation près des cours étrangers.

Tout naturellement, le *Mot d'Ordre* approuve le gouvernement au sujet des mesures qu'il a prises :

« Qui ne se rend compte, que si la faiblesse eût été du côté de la force publique, les anarchistes se fussent soudainement trouvés audacieux et nombreux ? Ils n'ont pas bougé, hier, et se sont évanouis comme des mûscaides ; ils eussent poussé comme des champignons sur l'asphalte du parvis de l'Opéra. Songez qu'il y a à Paris cinquante mille individus qui se livrent tous les matins sans savoir ni où ils concluent, ni où ils mangent, la plupart repris de justice, ayant pour profession le vol, pour outil, au besoin, le couteau, quand la femme qui les alimente est à Saint-Lazare ou à l'hôpital. C'est là une force occulte et redoutable, en dehors des partis, mais toujours disponible pour l'émeute, prête à tout ; et qui dans la main des anarchistes pourrait devenir un instrument redoutable. »

Très vrai, et nous voilà en plein à Septembre. Mais que vont dire les radicaux dont le *Mot d'Ordre* fut l'ami, de cette appréciation des forces républicaines ?

La *Bataille* demande des défenseurs pour les prisonniers, comme sous Louis-Philippe :  
« Alors les maîtres du barreau se disputaient l'honneur de défendre les accusés. Les prisonniers d'aujourd'hui ne seront défendus par personne, mais ils auront heureusement le sympathique du peuple, qui se solidarise avec les victimes quand elles tombent en combattant pour ses droits. »

La *République radicale* accuse le gouvernement de se rendre complice de la crise industrielle :

« Demain, les journaux du gouvernement raconteront, sans doute, que la vigilance de l'autorité vient de sauver le pays. Si cela n'était que ridicule, nous ne prendrions pas la peine de nous en inquiéter. Même nous ne plaindrions pas trop fort les curieux des mésaventures auxquelles ils ont eu tort de s'exposer. Mais de telles politiques ont — surtout dans les circonstances actuelles — des inconvénients graves et nous trouvons que le gouvernement se charge d'une bien lourde responsabilité. »

Pense-t-il que l'heure soit bien choisie pour jeter l'alarme dans le pays ? Croit-il que ce soit tout bénéfice, même au point de vue électoral, d'effrayer le bourgeois ?

Il ne s'agit pas de savoir si les commerçants garderont leur clientèle, mais si les ministres garderont leurs portefeuilles. — Or, toute la politique gouvernementale est là.

Les élections de la Finistère et de l'Eure  
Paris, 10 février. — Le G. bureau s'est occupé aujourd'hui des élections de la Finistère et de l'Eure. Il a conclu, malgré la protestation de M. Hémon, député, qu'il avait entendu la veille, à la validation de l'élection de Finistère.

Pour ce qui est de l'Eure, le G. bureau, qui avait été invité, comme on sait, par le Sénat à donner les motifs de l'ajournement de ses décisions, a décidé de se rendre à ce désir et de rédiger un rapport sur les motifs de l'ajournement, rapport qui a été confié à M. Ninard. Cette décision a été prise le 14 août contre lui.

Le rapport, qui devra contenir les raisons de la majorité et celles de la minorité du bureau pour ou contre l'ajournement, sera déposé jeudi.

Le groupe agricole  
Paris, 10 février. — Le groupe agricole, dont nous avons annoncé la récente formation au Sénat, s'est réuni à l'issue de la séance pour se constituer.

Obèques du général Carroter-Trécourt  
Paris, 10 février. — Les obèques du général Simon Hubert Carroter-Trécourt, gouverneur militaire de Lyon, grand-croix de la Légion d'honneur, ont eu lieu aujourd'hui, comme nous l'avons annoncé, à l'église St-Louis des Invalides.

Des détachements de tous les régiments de Paris étaient rangés en ligne de bataille sur la place des Invalides. Sur la grande porte d'entrée se détachaient trois escadrons portant : celui du milieu, les initiales du défunt, et les deux autres les noms de ses campagnes.

La messe a été dite par M. l'abbé de Gréteau chapelain des Invalides.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est mis en marche et s'est arrêté à la grande porte des Invalides.

Le char était garni de drapeaux tricolores ; les cordons du poêle étaient tenus par les généraux Wolf, de Gaillet, Schmitt, de Colombe, Lecoq et l'amiral Duperré.

Le deuil était conduit par Mme veuve Colas, Mme Thévouot, ses sœurs et des membres de la famille.

Venaient ensuite le général Pittié, représentant M. Grévy, les maréchaux de Mac-Mahon et Canrobert ; les ministres de la guerre, de la marine et les chefs d'état-major ; les commandants de corps d'armée, les divers comités de l'armée, les corps constitués.

Une tribune avait été dressée près la porte d'entrée pour les orateurs. C'est le ministre de la guerre qui a parlé le premier.

Le général Wolf lui a succédé et a retracé dans un discours éloquent la vie, le dévouement et le courage du défunt.

Les troupes ont défilé devant le cercueil ; après quoi, le corps du général Carroter a été descendu dans les maîtres de la chapelle des Invalides, on attendant son transfert à Rolampont (Haute-Marne).

La catastrophe d'Alger  
Alger, 10 février. — A la suite de la rupture des barrages de Saint-Denis-du-Sig, l'inondation a détruit de nombreux fermes. Le chemin de fer et la route d'Oran sont coupés.

M. Tirman est parti, ce matin, pour le lieu du sinistre, afin de juger par lui-même de la gravité de la situation, qui était devenue fort inquiétante. Quant à la catastrophe, elle a été causée par des personnes arrêtées, on a trouvé des armes.

La Chambre, le ministre de l'Intérieur, répondant à une question de M. Cazevoy, a déclaré que le gouvernement, avec le concours des municipalités et des compagnies de chemins de fer, cherchait le moyen de donner du travail aux ouvriers et de rapatrier ceux qu'on ne pourrait occuper.

Appel des réserves en Angleterre  
Londres, 10 février. — Des ordres sont envoyés aux dépôts d'armes et d'équipement, indiquant l'intention d'appeler 10,000 fantassins de la réserve.

Les dynamites allemands  
Essen, 9 février. — Le jour même de l'explosion, à Halle, de Reinsoff et de Keochler, il y a eu une explosion de dynamite dans une maison appartenant à la mine Helsing-R. Au premier étage, où se trouvaient les bureaux, tous les vitres et plusieurs portes ont été brisées ; les pierres des escaliers ont été décollées ; mais l'administrateur de la mine et sa famille sont restés indemnes.

Société des Agriculteurs de France  
Séance du 10 février  
Aujourd'hui, à eu lieu à l'hôtel continental la deuxième réunion des agriculteurs de France.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Trésor de Laroque prend la parole qu'il garde pendant une heure. Il fait d'abord un exposé de la situation agricole, qui chaque jour devient plus menaçante.

Il en recherche la cause et croit la trouver dans l'émigration des paysans vers les villes. Abordant ensuite la question du libre-échange, il s'efforce d'en démontrer les erreurs. Les libres-échangistes disent qu'une taxe sur les blés augmenterait le pain, mais il n'y a pas que le pain de nécessaire et si, pour payer celui-ci, on ruine le consommateur, le remède est pire que le mal.

« Nos pays étrangers, au nom du département de l'Aisne, dont il est conseiller général. Il attaque les députés du gouvernement, qui ont fait sur la crise agricole des rapports fantaisistes et prouve, pièce en main, que 752 petits cultivateurs de l'Aisne se sont plaints de leur sort et font des vœux en faveur de la protection. C'est la meilleure réponse à faire à M. Raoul Duval, qui disait que le système protectionniste n'était favorable qu'à l'aristocratie agricole. »

M. Moro de Haut a clos la séance par un remarquable discours, dans lequel il s'est attaché à combattre les arguments libre-échangistes.

### LA GUERRE AVEC LA CHINE

Le Temps a reçu de son correspondant particulier les dépêches suivantes :  
Dong-Song, 9 février, h. soir. — Nous sommes arrivés à Dong-Song après avoir franchi les défilés de Doanang et enlevé cinquante forts avec un cinquième succès. Les troupes ont été admirables de constance et d'entraîn. Les difficultés de la route étaient inouïes.

Un télégramme de l'amiral Courbet, daté du 3 février, fait connaître que, du 25 au 29 janvier, il a eu 10 tués, 5 disparus et 67 blessés. Pendant la même période, les Chinois auraient eu 700 hommes hors de combat.

On ne connaît pas l'affaire du 25, mais il paraît ressortir de ce télégramme que de nouveaux combats ont été livrés les jours suivants, jusqu'au 29.

On doit s'attendre à recevoir prochainement des nouvelles de l'amiral Courbet.

Le service médical au Tonkin  
Les dernières communications du général Brière de l'Isle constatent que le service médical du Tonkin est absolument insuffisant. En conséquence, le commandant en chef de l'expédition a demandé au ministre de la guerre l'envoi d'un supplément de personnel.

Conformément à cette demande, deux majors ou aides-majors, et cent infirmiers militaires embarqueront pour le Tong-King par le paquebot du 20 février courant.

RENFORTS À L'ESCADRE  
Aussitôt prêt, le croiseur auxiliaire le *Château-Yquem* se rendra à la disposition de l'amiral Courbet ; il remplacera l'un des deux transports *Touquin* ou *Anamite*, — qui sont attachés à l'escadre de l'Extrême-Orient.

Le *Château-Margaux* ira remplir un rôle semblable au Tonkin.

Plus que le ministre de la marine vient de donner l'ordre d'affréter deux steamers de 1,000 à 1,500 tonneaux qui partiront de Toulon, l'un pour se rendre au Tonkin, à la disposition de M. le général Brière de l'Isle, l'autre, à Kelung, à la disposition de M. le vice-amiral Courbet.

### SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Séance du 10 février  
Présidence de M. LE ROTER

La séance est ouverte à 2 heures 55 minutes. L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi sur les récidivistes.

Plusieurs articles, lu qu'ils et y compris l'article 15, sont successivement adoptés. La suite de la discussion est remise à jeudi et la séance levée à 5 h. 25 m.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Séance du mardi 10 février 1885  
Présidence de M. BRUNSON

Les surtaxes  
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi portant modification du tarif général des douanes (droits sur les céréales).

M. Méline expose que la situation actuelle appelle des solutions plutôt que des théories ; le libre-échange n'est pas un principe plus que la protection. Ce n'est pas encore notre principe, mais ce dont on se rapproche on l'ou s'éloigne suivant les circonstances.

Le libre-échange paraît plus conforme à la logique des doctrines, mais il ne serait applicable que si toutes les nations arrivaient à n'en former qu'une, ou bien si la nation qui veut l'appliquer jouissait d'une supériorité incontestable en industrie. Ce n'est pas encore notre principe, mais ce dont on se rapproche on l'ou s'éloigne suivant les circonstances.

Les chiffres qui ont été produits par M. Raoul Duval sont absolument inexacts, dit le ministre, et il